



MAURIENNE GENEALOGIE

cotisation annuelle + envoi flash infos
par internet: 25 € et 35 pour 1 couple
par la poste 30 € et 40 pour 1 couple
Abonnement revue CEGRA 20 €



mauriennegenealogie.besaba.com
OU maurienne-genealogie.fr

Rédaction:
Josette LIMOUSIN
Jandj.limousin@gmail.com
Alain TARAVEL
alain.taravel@laposte.net



Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 305 Août 2023

Calendrier

Septembre 2023

Vendredi 01/09	Lecture d'actes	tous	local	17h30
Présentiel ou distanciel Jean Marc DUFRENEY				
Mercredi 06/09	Permanence	tous	local	17h30
Mercredi 13/09	Permanence	tous	local	17h30
Mercredi 20/09	Permanence	tous	local	17h30
Mercredi 27/09	Permanence	tous	local	17h30

Octobre 2023

Vendredi 06/10	Lecture d'actes	tous	local	17h30
Présentiel ou distanciel Jean Marc DUFRENEY				
Samedi 07/10	Cours de paléo	inscrits	local	09h00
Présentiel et distanciel Bruno GACHET				

La permanence des mercredis (y compris les jours d'atelier)
est assurée sans sujet préalable.

Ateliers se tenant désormais sur rendez-vous. Il s'agit :

- du dépannage latin avec Pierre BLAZY
pierrotblazy@orange.fr
- de l'atelier informatique avec Serge MICHEL
serge.michel73@free.fr
- de l'aide à la recherche avec Odile ROMANAZ
odile.romanaz@orange.fr

Animations

Dates à retenir pour le 2nd semestre 2023 :

- * 9 septembre : forum des Associations Saint Jean
- * 16/17 septembre : Journées Européennes du Patrimoine
visite prisons royales (14h30) par Jean Marc DUFRENEY
- * 23 septembre : sortie au fort d'Exilles (val de Suse) (à confirmer)
- * 14 et 15 Octobre : Forum du CEGRA à St Bonnet de Mure
- * 21 et 22 Octobre : Saga des BORJON à St Julien Montdenis
- * 21 et 22 Octobre : Forum des Marmottes à Annecy

Calendrier des cours de paléographie 2023-2024

P (présentiel et distanciel) et D (distanciel uniquement)

Le samedi matin de 9h à 12h
(salle polyvalente Villargondran)

- P : 7 octobre 2023
- P : 18 novembre 2023
- P : 9 décembre 2023
- D : 13 janvier 2024
- D : 10 février 2024
- P : 9 mars 2024
- P : 13 avril 2024
- P : 11 mai 2024

Billet du rédacteur

Le dimanche 30 juillet dernier, lors d'une belle sortie des marcheurs de Maurienne Généalogie au col de la Roue, j'ai été victime d'un petit accident cardiaque. Dès lors que je suis en capacité de rédiger ce billet, cela signifie que l'histoire s'est bien terminée. Tout comme Saint Martin, qui, à l'hiver 334 aux portes d'Amiens, a donné son manteau à un mendiant, les participants à tous les échelons de mon sauvetage ont été admirables, à commencer par les membres de la sortie, puis le PGHM de Modane avec l'équipe d'urgentistes et, pour finir, l'équipe du bloc opératoire de l'hôpital de Chambéry qui m'attendait sur la drop-zone de l'hôpital. Chacun a donné son « manteau » sans arrière-pensées, faisant preuve de qualités humaines + +. Cette solidarité, accompagnée de très nombreux témoignages de sympathie, m'a reconforté dans le fait que, tant qu'il y aura des « résistants », les valeurs d'abnégation et d'humanisme ne mourront pas.

Confucius a dit : « On a deux vies, et la seconde commence quand on réalise qu'on n'en a qu'une ». Une bonne étoile me permet aujourd'hui de continuer à être parmi vous et d'accompagner Josette dans la corédaction du Maurienne Généalogie Infos. Ma résolution est de tout mettre en œuvre pour ne pas avoir à solliciter cette étoile une seconde fois.

Gratitude éternelle à vous tous !

Alain TARAVEL

Fortifications des Alpes, exemple du secteur du Lavoir

L'ensemble des fortifications Lavoir-Fréjus-Roue* fait partie de la ligne Maginot des Alpes dont il constitue l'un des maillons forts, en raison de sa proximité avec Modane et ses infrastructures routières et surtout ferroviaires, là où la frontière franco-italienne est aussi la plus mince. La nécessité d'apporter sur place matériaux de construction puis équipements militaires a imposé aux hommes la réalisation de téléphériques dont il reste quelques traces de pylônes démolis. Une bonne partie des fortifications se trouvent sous terre ou plutôt dans la roche, qu'il a fallu miner pour y creuser de



Fortin col de la Roue

nombreuses galeries reliées protégeant les opérateurs. C'est du Lavoir que partent en éventail les différents éléments de communication, de commandement, de ravitaillement et de défense. Dans le vallon de la Roue plus précisément, on trouve un avant-poste construit dès 1934. Sa mission est de défendre l'accès au col du même nom qui culmine à 2540 mètres. Il est composé d'un bloc observatoire avec cloches avec deux blocs de combat pour mitrailleuses et un emplacement de mortier à l'extérieur. En fond de vallée, quatre abris courbes en taule servaient de cantonnement en temps de paix qui subsistent, presque intacts, seulement bousculés par de probables avalanches et érodés par le temps. A la mi-juin 1940, les soldats du 71^{em} Bataillon Alpin de Forteresse qui défendent le fortin repoussent l'assaut italien stoppé par les mitrailleuses et l'appui d'artillerie des pièces du Lavoir. Les névés qui subsistent encore sur ce versant nord sont maculés du sang des assaillants. Le lendemain, un tir du Lavoir et une sortie à la grenade contiennent la deuxième attaque italienne. Deux jours auparavant et durant les longs mois d'attente, militaires français et transalpins discutent, sympathisent, échangent victuailles et boissons, jouent aux cartes. Il faut bien tuer... le temps. Du jour au lendemain, obéissant aux ordres des supérieurs, on abat ou blesse les camarades de la veille... Absurdité et stupidité de la guerre ! Des considérations qui ne sont pas issues de mon imagination, aussi fertile soit-elle ! Mais simplement du récit de mon grand-père, celui-là même qui actionnait une mitrailleuse dans un des blocs de combat, raconté il y a peut-être 40 ou 50 ans...



Groupe des marcheurs du col de la Roue

* Pour plus de précisions, je vous renvoie au remarquable ouvrage sur le sujet paru cette année, de notre ami et grand spécialiste des questions militaires alpines, Laurent DEMOUZON.

Jean Marc DUFRENEY

Sortie dans les Ecrins

Sur l'invitation de notre membre et ami Serge Michel, une petite randonnée était organisée dans le massif des Ecrins, histoire de voir si l'herbe était plus verte de l'autre côté du Galibier. Force est de constater que les paysages grandioses qui s'offraient à nos yeux ébahis n'ont rien à envier à nos sommets mauriennais. Des sommets que nous gardions toujours à l'œil, histoire de ne pas perdre le nord, où d'ailleurs on les apercevait. Merci à lui pour cette belle découverte.



Membres et amis de MÇ en "ressourcement"

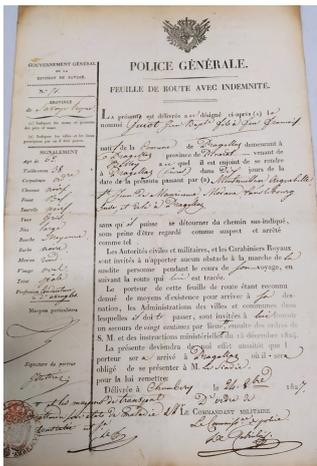
Jean Marc DUFRENEY

Indemnités de route aux voyageurs indigents

Au début du XIXème siècle, la période 1816-1817 est marquée par une crise frumentaire, c'est-à-dire l'incapacité de tout un chacun de subvenir à ses besoins en nourriture, à l'instar de nombreux pays européens. Cette période est particulièrement dure en France, du fait des conséquences de l'invasion et de l'occupation étrangère. S'ensuivent alors des troubles sous forme de jacqueries qui sont réprimées par l'armée.

Le gouvernement français de Louis XVIII, par l'intermédiaire du duc de Richelieu, prend alors la décision d'expulser de son territoire les mendiants et ouvriers étrangers. Cette mesure occasionne le passage, dans la province de Maurienne, d'un grand nombre d'individus se trouvant sans moyen de subsistance en route et dont la plupart sont escortés par des carabiniers royaux.

Une circulaire du 25 mars 1817, émise par le Bureau Général des Finances, déclare à la charge des communes gîtes d'étape « les dépenses pour indemnités de route et transports aux mendiants et ouvriers expulsés de France et traversant la province de Maurienne pour rentrer dans leurs foyers, voyageant avec une feuille de route ».



Feuille de route

Reprenant cette directive, l'Intendant de Maurienne adresse un courrier au syndic de Saint Jean dans lequel il précise le secours apporté, à savoir deux sols par mille de chemin qu'ils auront à parcourir d'un gîte à l'autre. Sur la réquisition des commandants des carabiniers royaux, à ceux qui seront reconnus hors d'état de faire leur route à pied, il leur sera fourni des moyens de transport, le tout, bien entendu, à la charge des communes.

Pour Saint Jean, ne seront donc à la charge de la commune que les trajets jusqu'au gîte d'étape suivant, à savoir Saint Michel

Note du lieutenant de Maurienne

puis la commune de Saint Michel aura à sa charge le trajet jusqu'à Modane, puis Modane jusqu'à Lanslebourg et ainsi de suite. Tous les secours seront mentionnés par chaque syndic d'étape sur un registre transmis régulièrement tous les trimestres à la vice-intendance de Maurienne afin que la commune puisse en avoir le remboursement. A compter du 6 juillet 1825, une note de police du colonel ANDRE commandant la province modifie la périodicité de remontée des aides accordées, celle-ci passant au semestre selon un modèle précis.

Etat des aides allouées

Toute application de texte de loi générant des dérives, la vice-intendance de Maurienne rappelle au syndic de Saint Jean, dans une note du 26 avril 1819, que le secours n'est attribué qu'aux personnes expulsées du territoire français et en aucun cas aux travailleurs du Piémont ou d'Italie choisissant de venir en France ou ailleurs. Si, pour quelque raison que ce soit, le syndic ne respectait pas le texte, les sommes allouées aux non-bénéficiaires resteraient à la charge de la commune.

Les distances entre chaque gîte d'étape, communiquées par la vice-intendance de Maurienne et servant de base au remboursement, étaient calculées en milles du Piémont. A titre d'exemple, la distance entre Aiguebelle et La Chambre correspondait à dix milles du Piémont.

Le 07 décembre 1856, Victor Emmanuel II signe un décret qui stipule que les carabiniers royaux, gardes de la sûreté publique en service et

les militaires de toute arme de l'armée du Roi bénéficieront aussi du transport en 2ème et 3ème classe et du logement gratuit,

Etat descriptif de Saint Jean 1er trimestre 1858

à charge pour les communes de communiquer à l'Etat leurs fichiers descriptifs pour remboursement.

A compter du 10 décembre 1875, le ministère de l'Intérieur, par la voix du préfet de Savoie, fait savoir que le « secours de route » sera également attribué aux prisonniers libérés. Si le bénéficiaire est en état de faire la route par ses propres moyens (physiques), il ne lui est pas délivré de titre de transport des chemins de fer. Le dernier prisonnier bénéficiaire de cette mesure a été Auguste CROCHAT, libéré de Saint Jean le 10/03/1912, recevant une aide de 1,02 Fr pour effectuer les 34 kms jusqu'à Aiguebelle sans bon de transport.

Les personnes concernées par les aides présentaient un profil varié suivant la période du XIXème siècle concernée. Sur la première moitié, il ne s'agissait quasiment que d'ouvriers italiens rentrant au pays. A partir de 1850, de nombreux « manuels » (cordonnier, typographe, cuisinier, ferblantier, manœuvre, boucher, maçon, chauffeur,...) ainsi que des déserteurs de l'armée italienne ont bénéficié des allocations pour aller vers Aiguebelle puis Chambéry alors que les mineurs italiens ayant achevé leurs contrats repartaient en sens inverse vers Modane. Cette pratique du « secours de route » a perduré à Saint Jean jusqu'en 1913, la dernière aide ayant été attribuée le 06 mars 1913.

Avec tous mes remerciements à Alban LEVET

Saints protecteurs

Contre toutes les forces malignes qui, à chaque instant, risquent de bouleverser l'ordre du monde en minant le village, la maison, les bêtes et les gens, la pratique populaire a mis au point un système de parades, hérité de la nuit des temps. A chaque atteinte, il faut opposer la bonne parole, la bonne offrande, le bon intercesseur capables de rétablir l'équilibre menacé.

Outre les cultes communs à la Vierge et sa cohorte de saints, chaque terroir, selon sa tradition et ses besoins, s'est choisi une dévotion particulière. Il en faut pour remédier à tout, la surprotection n'étant encore qu'une faible garantie.



En Maurienne, largement en tête, Saint Antoine Ermite, honoré le 17 janvier, est toujours représenté avec son bâton, sa sonnette et son cochon. A lui la protection des animaux, les porcs bien entendu, et tout le bétail, surtout les équidés, mais il garde aussi un œil sur les récoltes et, le jour de sa fête, on ne manque pas de faire bénir le grain et le sel destinés aux bêtes. C'est également un saint multirisques puisqu'il soulage aussi des douleurs, varices, phlébites, démangeaisons et furoncles !

Saint Antoine le Grand ou Ermite

Plus spécialisé, Saint Guérin veille sur les alpages et les bêtes à cornes ; on le montre en général avec une vache à ses côtés. Saint Théodule, fêté le 16 août, est chargé de la protection des troupeaux et, au temps des moissons, éloigne des pâturages et des vallées maladies, grêles et tempêtes.

Pour s'occuper de la terre, Saint Grat défend les semences contre les rongeurs, les taupes, les insectes et les sauterelles. Son culte, originaire du Val d'Aoste, est très actif en Tarentaise mais très peu en Maurienne.

Si Saint Grat chasse les rats, Saint Claude éloigne des blés le charançon. Saint Marc, de son côté, protège des gelées.

Contre les intempéries et les cataclysmes, de nombreux saints et saintes « œuvrent ». Saint Landry, sollicité le 10 juin dans la chapelle de Lanslevillard, amène la pluie tandis que Saint Colomban, arrivé autrefois d'Irlande, préserve de l'inondation de même que Saint François de Sales. Sainte Barbe règne sur la foudre ainsi que Sainte Brigitte et Sainte Marguerite qui détournent l'ouragan sans omettre Sainte Apollonie invoquée contre l'avalanche. Quant à Sainte Agathe, elle partage ses pouvoirs entre les incendies, les maladies des mamelles, la protection des grains et la conservation du bétail !

Pour la santé du corps, nous retrouvons les mêmes « généralistes » : Sainte Apollonie (ou



Saint Colomban

Apolline d'Alexandrie), en souvenir de son martyre, s'occupe du mal de dents ; Saint Clair passe pour guérir la vue trouble avec l'eau de sa fontaine (nos ancêtres avaient de l'humour...ou pas) et Saint Georges les maladies dartreuses. Sainte Marguerite vient en

Aide aux femmes en couches et Sainte Agathe est désignée comme protectrice des mères qui allaitent et de celles qui ont une maladie du sein.

En plus des invocations, de nombreux pèlerinages et processions sont organisés dans la province auprès des Vierges miraculeuses, les plus importantes restant celles consacrées à Notre Dame. Pour participer à ces processions, l'on vient souvent de loin, d'une distance de cinq à six lieues. En tête de chacune, les mulets chargés du blé, du vin et de l'huile de l'offrande ; puis les pénitentes avec la bannière de leur église, unies deux par deux par leurs chapelets ou cordelettes ; derrière vont les enfants, les prêtres, les hommes et les femmes, tous chantant et poussant des clameurs « qui émeuvent les spectateurs aux larmes ».

Les « sanctuaires à répit » sont là pour le salut des nouveau-nés qui ne donnent pas signe de vie en naissant. En Maurienne, Notre Dame de Bonne Nouvelle à Saint Jean de Maurienne, Notre Dame de la Délivrance à Bramans, Notre Dame des Grâces à Bessans ou Notre Dame du Poivre à Termignon remplissent cet office. Monseigneur de Masin, évêque de Maurienne en 1727, défend « à toute



femme sage et à bien d'autres de baptiser lesdits cadavres sous prétexte d'un signe de vie qu'ils croient avoir vu » et demande aux curés de ne plus accorder d'attestation de baptême que « sur bonne et suffisante preuve de la vérité de tel miracle qu'il plaise à Dieu d'opérer ».

Notre Dame des Grâces

Aucun habitant de Maurienne n'aurait voulu finir ses jours sans avoir fait au moins une fois le pèlerinage à Notre Dame du Charmaix près de Modane « à cause des miracles qui s'y accomplissent ». Les paroissiens de Bramans, quant à eux, grimpaient chaque lundi de Pentecôte à Notre Dame des Grâces, une chapelle édifée vers 1630 à la Villette sur la route du Planay, pour y conjurer la peste. Pour terminer, en cas d'urgence et loin des fêtes chômées, on se



contentait d'une délégation pieuse qui va implorer au bon autel la grâce désirée. Ainsi, en 1644, au côté de Saint Jean, les sources tarissent, le sol se fend et le bétail risque de mourir de soif. Le 30 mai 1644, les syndics ont envoyé trois pauvres à Lanslevillard, par dévotion à Saint Landry, pour offrir « trois flambeaux de cire blanche de la pesanteur de deux livres chacun ». L'histoire ne dit pas si Saint Landry a été sen-

Saint Landry (de Paris)

sible à l'offrande mauriennaise...lui qui vendit une grande partie de ses biens mobiliers au milieu du VII^{ème} siècle, alors qu'il était évêque de Paris, pour secourir les pauvres de la famine.

D'après « La vie quotidienne en Savoie » de J. et R. NICOLAS

EXPOSITION

Joseph LEGER,
un regard sur son territoire



Exposition proposée par
les Archives municipales - Alban LEVET

Du 4 juillet au 16 septembre 2023